RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000775

Séance du jeudi 16 avril 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Etaient présents: Amagney: Thomas JAVAUX Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITIEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 2.2), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.3), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 4.4), Françoise PRESSE (à partir du rapport 4.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3) Philippe CHANEY (à partir du rapport 3.3), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Raymond REYLE, Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER) Champagney: Claude VOIDEY (à partir du rapport 8.1) Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 4.3) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin: Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze: Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux: Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT (à partir du rapport 4.4), Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château: Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) Morre: Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET Nancray: Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 0.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 0.2) Pirey: Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU (représenté par Valérie BRIOT jusqu'au rapport 3.3 et présent à partir du rapport 4.1), Christian BOILLEY Thise: Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit: Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 4.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

<u>Etaient absents</u>: Arguel: André AVIS Auxon-Dessous: Jacques CANAL Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Martine JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI Boussières: Bertrand ASTRIC Busy: Philippe SIMONIN Champoux: Thierry CHATOT Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Françoise GILLET La Chevillotte: Jean PIQUARD Novillars: Philippe BELUCHE Osselle: Jacques MENIGOZ Routelle: Claude SIMONIN Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DUMONT

Procurations de vote:

Mandants: T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON, M. JEANNIN, J.-S. LEUBA, E. PEQUIGNOT, B. RONZI, B. ASTRIC, F. GILLET, J.-Y. PRALON.

<u>Mandataires</u>: D. POISSENOT, E. SASSARD, N. GUILLEMET, J. SCHIRRER, L. HAKKAR, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. OMOURI, N. BODIN, J. ROSSELOT, J. PANIER, R. DEMESMAY, G. GALLIOT, C. PREIONI.

Objet: Projet « Ensemble pour gérer un territoire »

Projet « Ensemble pour gérer un territoire »

Rapporteur: Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire		
BP 2009 et PPIF	Montant BP 2009 (Education à l'envir	onnement) : 8 000 €
	Montant de l'opération	: 3 000 €

Résumé:

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) a répondu à un appel à projets émanant de la Fondation de France. Le projet présenté vise à impliquer les acteurs de 4 quartiers d'habitat social (choisis dans 4 villes ou agglomérations de la région) dans les politiques environnementales de leur collectivité et de favoriser leur engagement vers des démarches écocitoyennes et participatives.

Le CPIE du Haut-Doubs, coordinateur du dispositif, sollicite le Grand Besançon pour une aide financière d'un montant de 8 253,75 €.

Toutefois, l'opération proposée se limite au recensement des dispositifs existants de dialogue et de concertation des habitants et à la définition des actions de sensibilisation pouvant être mises en oeuvre. La phase concrète de sensibilisation des habitants aux problématiques environnementales nécessitera le recours à des prestations extérieures.

Des dispositifs d'information et de sensibilisation des Grands Bisontins étant déjà mis en oeuvre par les collectivités, il est proposé de limiter la participation du Grand Besançon à 3 000 € pour cette opération.

I. Description et objectifs du projet

Les problématiques environnementales ne sont pas prioritaires pour les populations des quartiers d'habitat social. L'éducation à l'environnement n'y est que peu voire pas développée. L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) souhaite initier un programme d'actions pour permettre à ces habitants de développer une conscience environnementale urbaine.

L'URCPIE, forte d'une bonne expérience en matière de sensibilisation à l'environnement, a répondu à un appel à projets initié par la Fondation de France. L'objectif est d'impliquer les acteurs de 4 quartiers d'habitat social (citoyens, associations, institutions ...) de 4 villes/agglomérations de la Région Franche-Comté dans les politiques environnementales de leur collectivité et de favoriser leur engagement vers des démarches écocitoyennes et participatives.

Les objectifs recherchés par cette démarche sont rappelés ci-après :

- favoriser une dynamique entre la population, les bailleurs sociaux et les institutions pour la mise en place d'espaces de dialogue et de concertation,
- favoriser l'engagement des habitants au travers des structures locales pour permettre leur expression et leur participation sur les thématiques environnementales du projet de quartier,
- développer et pérenniser les comportements écocitoyens,
- favoriser l'émergence d'actions et d'événements sur des problématiques environnementales.

Pour mener à bien cette démarche, chacun des 4 CPIE qui constituent l'URCPIE s'est rapproché d'une collectivité :

- Ville de Lons-le-Saunier ou Ville de Dole,
- Ville de Saint-Claude,
- Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul,
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Délibération du jeudi 16 avril 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/4

Le choix des quartiers n'est pas encore arrêté. Il sera défini en concertation avec la collectivité partenaire : ce pourra être un quartier de la ville centre ou un quartier d'une des communes constituant la collectivité.

Les critères retenus sont avant tout :

- la présence de partenaires locaux (maisons de quartiers, bailleurs ...) motivés pour accompagner le CPIE et la collectivité dans cette démarche de travail,
- l'existence ou l'opportunité d'un projet émergent (en lien avec une problématique environnementale),
- la capacité pour la collectivité d'apporter une partie du financement.

Le projet est organisé autour de 3 phases :

I. Réalisation d'un diagnostic préalable auprès des 4 villes/agglomérations impliquées (2 mois) :

- identification d'espaces de dialogue et de concertation des habitants,
- identification des acteurs locaux,
- choix du quartier d'expérimentation.

2. Dialogue avec les acteurs locaux et la population des 4 quartiers (4 mois) :

• établissement, à partir d'un dispositif de dialogue commun aux 4 quartiers, de la liste des actions à mener engageant la population et les partenaires locaux.

3. Définition du programme d'action dans les 4 quartiers (2 mois) :

- accompagnement de la collectivité dans l'élaboration des cahiers des charges des actions et leur planification,
- mobilisation des partenaires techniques et financiers nouveaux pour la réalisation de ces actions de sensibilisation (ADEME, Conseil général, Conseil régional, Agence de l'eau ...).

Au terme de chacune des 3 phases, une évaluation qualitative et quantitative sera réalisée pour étudier la transférabilité de la méthode à d'autres territoires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- coût de l'opération : 53 350 €,
- autofinancement CPIE: 5 335 €,
- subvention Fondation de France : 15 000 € (subvention déjà notifiée),
- 4 collectivités (villes ou agglomérations) : 33 015 €, soit 8 253,75 € par collectivité (les villes de Lons et Saint-Claude et la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul ont toutes fait part de leur intérêt mais n'ont pas encore validé leur participation financière).

II. Intérêt pour le Grand Besançon - Proposition

En partenariat avec ses communes membres, le Grand Besançon s'engage, à travers ses différentes politiques, dans des actions de sensibilisation du grand public : économies d'énergie, pratiques culturales respectueuses de l'environnement, tri des déchets,

Le projet présenté par l'URCPIE se limite au recensement des dispositifs existants de dialogue et de concertation des habitants et à la définition des actions de sensibilisation pouvant être mises en oeuvre. La phase concrète de sensibilisation des habitants aux problématiques environnementales nécessitera le recours à des prestations extérieures.

Il ne permet donc pas la réalisation concrète d'actions de sensibilisation des habitants mais permettra de définir les attentes des habitants des quartiers d'habitat social en matière de sensibilisation à l'environnement.

Ce dispositif est un atout important pour notre Collectivité dans la définition future de ses politiques d'information et de sensibilisation du grand public autour des thématiques dont elle a la compétence.

Délibération du jeudi 16 avril 2009 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/4

Compte tenu de ce qui précède et de la problématique abordée, il est proposé d'adhérer à cette démarche de manière partielle avec la participation réduite du Grand Besançon à hauteur de 3 000 €.

Il est également précisé que l'adhésion partielle du Grand Besançon n'engage pas la Collectivité pour la suite qui pourrait être donnée à ce projet.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € au CPIE du Haut-Doubs pour la réalisation de son opération.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0

PRÉFECTURE

DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ

PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

RECU 28.AVR 2009

4/4